



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 4

Question écrite n° 85017

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait qu'aux heures de pointe le péage autoroutier de Varize sur l'autoroute A 4 est saturé ; une file de voitures de plusieurs centaines de mètres s'étend même sur la voie de droite de l'autoroute. La SANEF et les pouvoirs publics n'ignorent pas le caractère anormal de cette situation puisque, très souvent, un véhicule de prévoyance est installé 500 mètres en amont afin d'avertir les usagers. Or, il n'y a qu'une seule cabine de péage commune au péage par carte bancaire ou avec pièces, ce qui est insuffisant. Ces files d'attente répétitives sont inacceptables pour les usagers qui perdent à chaque fois une dizaine de minutes. De plus, le fait que la file d'attente se prolonge sur l'une des voies de circulation de l'autoroute crée un danger extrêmement grave ; tôt ou tard, il y aura un accident mettant en cause les responsabilités liées à l'inaction de la SANEF et des pouvoirs publics. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui précise les solutions envisagées.

Texte de la réponse

L'automatisation des gares de péage est liée aux évolutions technologiques des moyens de paiement et à la recherche de l'amélioration de la fluidité du passage au péage. Soucieux que les conditions d'automatisation n'affectent ni le niveau de service ni la sécurité des usagers, l'État a défini les obligations minimales relatives au fonctionnement des gares de péage automatisées et a, en particulier, affirmé la nécessité que toutes les gares de péage mettent à la disposition de l'usager différents modes de paiement, dont les espèces. À la suite des faits évoqués, une étude a été demandée sur les conditions d'exploitation des barrières de péage concernées. Les résultats de cette étude, sitôt disponibles, seront communiqués.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85017

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1194

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6286